Image not found or type unknown

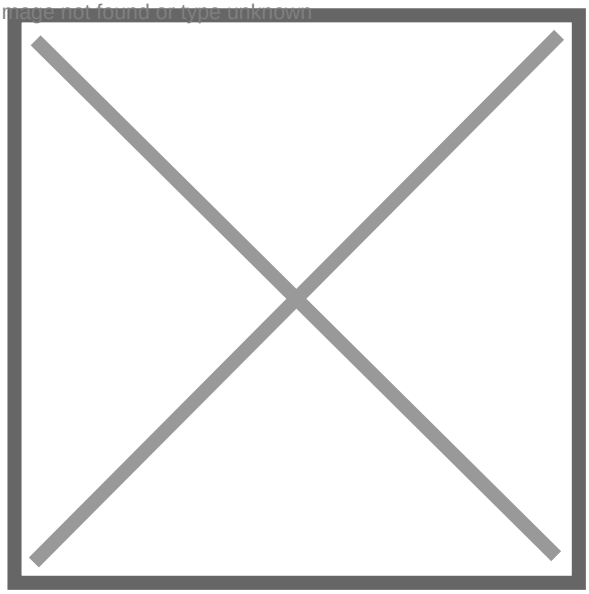

Excès de vitesse au Portugal avec un permis français

Par **Pierredefi**, le **10/04/2013** à **18:12**

Bonjour à tous,

Je souhaite connaitre ce qu'encoure une personne titulaire d'un permis de conduire français se trouvant en excès de vitesse au Portugal ?

Le retrait de permis voire la suspension est-elle possible une fois en France ?
Quid de la convocation au tribunal ?

Où puis-je trouver la réglementation en vigueur ?

Merci de vos lumières.

Cordialement,

Pierre

Par **Tisuisse**, le **11/04/2013** à **08:14**

Bonjour,

Ce que vous risquez : une interdiction assez longue de conduire un véhicule sur les routes du

Portugul, une forte amende, mais pas de retrait du permis français ni de retrait de points.

Maintenant, pour ce qui est de la réglementation de ce pays, adressez-vous à l'Ambassade du Portugal à Päris, ils vous répondront.

Par **Pierredefi**, le **11/04/2013** à **13:51**

Bonjour Tisuisse,

Votre réponse me laisse penser qu'il n'y a pas encore d'accord entre la France et le Portugal en ce qui concerne les poursuites pour infractions au code de la route, comme pour l'Espagne ou le Luxembourg ?

Est-ce exact ?

D'autre part, l'interdiction de conduite sur le territoire portugais ne serait à envisager que dans le cas de grands excès de vitesse, je suppose.
Quid des excès de vitesse moindre ?
La sanction ne serait que financière ?
Pas de passage devant les tribunaux ou juste au commissariat ?

Cordialement,

Pierre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés